






Microprogramme de 1^{er} cycle de qualification en enseignement

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION | CENTRE DE FORMATION INITIALE DES MAÎTRES

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-827-7-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Microprogramme de premier cycle de qualification en enseignement
TYPE	Attestation
CRÉDITS	15 crédits
DURÉE	1 an

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Louise Talbot, TGDE 514-343-6111, poste 3148
louise.talbot@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

Le Microprogramme de qualification en enseignement (MQE) de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal offre les 15 crédits de cours obligatoires pour les enseignants qualifiés à l'étranger qui veulent œuvrer dans les écoles québécoises.

- Qui ont une maîtrise solide de la ou des disciplines qu'ils vont enseigner, ainsi qu'une culture générale bien ancrée permettant de poser un regard critique sur l'enseignement.
- Qui s'expriment soigneusement à l'oral et à l'écrit.
- Qui peuvent appuyer leurs actions et leurs décisions sur des bases théoriques et scientifiques et se servir de leur expérience professionnelle pour enrichir leur réflexion sur leur pratique.
- Qui sont prêts à mettre en œuvre une éducation inclusive et à travailler dans le contexte de classes hétérogènes.
- Qui savent s'adapter aux différents contextes dans lesquels ils auront à exercer leur profession.

Ce microprogramme de 1^{er} cycle s'adresse aux enseignants qualifiés à l'étranger ou dans une autre province canadienne, déjà détenteurs d'un permis d'enseigner du Québec ou d'un avis d'admissibilité en formation générale.

L'étudiant doit réussir une période probatoire en situation d'emploi pour l'obtention du brevet d'enseignement.

Objectifs

La réussite du programme habilite à enseigner dans les écoles du Québec.

Forces

La formation dispensée aux enseignants d'immigration récente a notamment pour caractéristiques :

- L'établissement de liens étroits entre théorie et pratique pour faire connaître la philosophie éducative qui prévaut au Québec et le fonctionnement du système scolaire.
- Une approche programme visant le développement des compétences professionnelles attendues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Perspectives d'avenir

Au terme du programme, l'étudiant doit réussir le stage probatoire hors programme afin d'obtenir son brevet d'enseignement.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit avoir reçu de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

soit:

- un avis d'admissibilité conditionnelle valide à la date fixée pour chacun des trimestres (1^{er} août pour l'automne; 1^{er} janvier pour l'hiver; 1^{er} mai pour l'été) (voir Remarques)

soit:

- un permis d'enseigner en formation générale (voir Remarques)

Remarques

- L'avis d'admissibilité conditionnelle ou le permis d'enseigner officiel doit être téléversé par l'entremise du centre étudiant, suite au dépôt de la demande d'admission.
- Les avis d'admissibilité conditionnelle en formation professionnelle et les permis d'enseigner en formation professionnelle ne sont pas acceptés.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} avril 2022
- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} février 2023

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} novembre 2022

Été

- **Été 2022:** Du 1^{er} novembre 2021 au 15 mars 2022
- **Été 2023:** Du 1^{er} novembre 2022 au 15 mars 2023

Structure du programme (1-827-7-0)

Version 01 (A15)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Didactique

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DID 1114	Notions didactiques pour l'enseignement	3.0S

Bloc 70B Formation disciplinaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DID 3371	Didactique des maths, des sciences et des technologies	3.0S
DID 3372	Didactique des langues et autres disciplines	3.0S

Bloc 70C Psychopédagogie

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PPA 1212	Intervention éducative et développement	3.0S

Bloc 70D Fondement de l'éducation

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
ETA 1112	Organisation et culture de l'enseignement au Québec	3.0S
ETA 3550	Évaluation des apprentissages	3.0S

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Archivistique	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-056-5-1	Soir
Langue et culture anglaises	Microprogramme de 1 ^{er} cycle	15 crédits	1-135-7-0	Jour Soir
Petite enfance et famille	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-253-5-0	Soir
Sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal	Baccalauréat	103 crédits	1-630-1-1	Jour
Éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Montréal	Baccalauréat	120 crédits	1-820-1-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur cinq trimestres.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

Aucun cours de ce programme n'est ouvert aux étudiants libres.

Art. 8.2 Équivalence de cours

Aucune équivalence ne peut être accordée dans le cadre d'un microprogramme.

Art. 11.2 d) Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin de chaque trimestre détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme s'il réussit tous les cours requis par le programme et s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.